

# COMMUNE DE BLODELSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

*A 20 H 00, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire*

Étaient présents : HOMBERT Liliane, BENSEL Céline, INVERNIZZI Corinne, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, DONZÉ Marie-Thérèse, BEAUDELLOT Florent, BERINGER Emilie, BERINGER Ludovic

Absents excusés : VOGT Dominique, VALENTE Victor, ANTONY Sandrine, SIMON Matthias, SITTLER Francine

Absents : SARTORIO Etienne, SEILER Michel

Procurations : VOGT Dominique à HOMBERT Liliane  
SIMON Matthias à BERINGER François  
SITTLER Francine à BERINGER Emilie

Secrétaire de séance : WAGNER Marine

### ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE ET DU 15 DECEMBRE 2016
2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS
3. PERSONNEL COMMUNAL
4. VENTE DE TERRAIN – SECTION 8 N° 487
5. ECLAIRAGE DE NOËL
6. ANCIENNE TRESORERIE
7. RUE DU CANAL D'ALSACE
8. JOURNEE CITOYENNE
9. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

#### 1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE ET DU 15 DECEMBRE 2016

Les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 17 novembre 2016 et du 15 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

#### 2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 4 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses compétences,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 12 rue des Merisiers, cadastré section 11 parcelle 521
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 19 rue d'Ensisheim, section 5 parcelle 281/161
- Renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis 20 rue des Muguets, section 5 parcelle 283/161

### 3. PERSONNEL COMMUNAL

#### A) EMPLOIS D'ETE

M. le Maire informe le conseil municipal que le personnel technique aura à faire face à de nombreuses tâches pendant la période estivale et qu'il serait utile de le seconder pendant les mois d'été pour divers travaux (arrosage, binage, désherbage, balayage des rues, entretien divers).

Le conseil municipal, après délibération,

- **DÉCIDE** de créer un poste d'ouvrier occasionnel pour les mois de juin, juillet et août 2017 ;
- **FIXE** la durée maximale du travail à huit heures par jour ouvrable ;
- **CHARGE** M. le Maire de recruter les candidats domiciliés à Blodelsheim et nés en 2000 ;
- **FIXE** la rémunération de ces employés par référence à l'indice brut majoré 347/325 de la grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale.

#### B) SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu** le tableau des effectifs de la commune ;
- Vu** l'avis du Comité Technique en date du 18/01/2017 – enregistrement n° S2017.2

**Considérant** que le poste d'agent d'entretien est vacant suite au départ en retraite de l'agent qui l'occupait et qu'il convient de procéder à sa suppression au sein du tableau des effectifs de la collectivité ;

Le conseil municipal **DÉCIDE** supprimer du tableau des effectifs de la commune le poste d'agent d'entretien relevant du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, disposant d'une durée hebdomadaire de 35h00 (soit 35/35<sup>èmes</sup>).

Une ampliation de la présente délibération sera adressée au Représentant de l'Etat et, pour information, au Président du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

#### C) CRATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;
- Vu** le budget communal ;
- Vu** le tableau des effectifs ;

**Considérant** que M. Stéphane RIEGEL, adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par arrêté du Centre de Gestion en date du 30/11/2016 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, avec effet au **1<sup>er</sup> avril 2017**.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu. Les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2017.

Une ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'Etat et, pour information, au Président du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

#### **4. VENTE DE TERRAIN – SECTION 8 N° 489**

Par délibération en date du 03 mai 2016 le conseil municipal décidait de la vente de la parcelle cadastrée section 8 n° 489 (rue du Rhin). Il convient de modifier cette délibération afin de compléter l'identité des acheteurs.

Après exposé, le conseil municipal **DÉCIDE** :

- De vendre l'immeuble cadastré section 8 n° 489 d'une superficie de 7,10 ares à Monsieur Kévin WEISS et Madame Samantha WUNSCH
- De fixer le prix de vente à 14 000 € l'are,
- De confier la rédaction de l'acte de vente à Maître BASTIEN-BOISUMEAU, notaire à Ensisheim,
- D'autoriser le maire à signer l'acte et toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### **5. ECLAIRAGES DE NOËL**

Certaines illuminations n'ont pas pu être installées lors de l'opération de pose des éclairages de Noël fin 2016 en raison de leur vétusté. Un devis pour l'achat de motifs lumineux neufs et d'occasion a été sollicité auprès de l'entreprise COMAFRANC.

Après discussion, le conseil municipal **DÉCIDE** d'acquiescer les éléments suivants :

- Une traversée de rue à 1 130,03 € H.T.
- Deux motifs à fixer sur des mâts d'éclairage à 144,50 € H.T. chacun

#### **6. ANCIENNE TRESORERIE**

La maison d'habitation située au 8 B rue d'Ensisheim est vide depuis novembre 2016. Au vu de son état relativement vétuste, il semble difficile de la louer à des particuliers en l'état.

Le conseil municipal doit se positionner sur les différentes options émises lors de réunions précédentes : réhabilitation du bâtiment en vue de faire du locatif, vente en l'état...

La volonté prépondérante semble être de conserver le bâtiment dans le patrimoine communal en s'orientant vers une réhabilitation pour permettre diverses options futures : locatif à des particuliers ou services aux personnes selon la demande.

Un devis pour la maîtrise d'ouvrage a été sollicité à cet effet auprès de l'agence Bleu Cube Architectures et sera présenté lors d'une prochaine réunion.

#### **7. RUE DU CANAL D'ALSACE**

Le cabinet SETUI a réalisé une insertion paysagère de la Place du 14 Juillet telle qu'elle serait aménagée après les travaux. Les images sont projetées pour que chacun puisse en prendre connaissance.

Il conviendra de se prononcer sur les modalités suivantes :

- Financement : définir le montant du prêt selon les capacités d'investissement de la commune
- Modalités d'exécution : opération en tranche unique ou en plusieurs phases

## 8. JOURNEE CITOYENNE

Liliane HOMBERT informe l'assemblée que la Journée citoyenne aura lieu le samedi 20 mai 2017. La communication a d'ores et déjà été lancée par le biais du Ganz' Info ainsi que du site Internet de la commune.

L'idée est d'associer au maximum les participants grâce à un appel à projets : les propositions ainsi faites seront ensuite étudiées en termes de faisabilité.

## 9. DIVERS ET COMMUNIQUÉS

### a) Urbanisme

M. le Maire informe les conseillers des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposées :

- déclaration préalable n° 16 B 0034
- permis n° 16 B 0008 et 0009 et n° 17 B 0001 à 0005

### b) Alignement dans la rue des Acacias

Un permis de construire a été déposé pour la transformation de la grange située à l'angle de la rue Alma et de la rue des Acacias en un bâtiment d'habitation. Un élargissement serait alors nécessaire au début de la rue des Acacias afin de desservir convenablement toutes les habitations de cette rue. M. le Maire a rencontré à cet effet l'acheteur du terrain pour lui exposer le souhait de la commune est les possibilités d'aménagements.

### c) Véhicule communal

Suite à l'accident survenu le 29/12/2016 sur la RD50, le véhicule RENAULT Kangoo des services techniques a été déclaré économiquement non réparable par l'expert mandaté par l'assureur de la commune.

Plusieurs devis ont été sollicités en vue de son remplacement et le choix s'est porté sur une camionnette de marque PEUGEOT, modèle « Expert » et chiffrée à 21 839,80 € TTC, options comprises.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement rapide du véhicule mis au rebut, le conseil municipal, après délibération,

**DÉCIDE** d'acquérir un « PEUGEOT Expert » conformément à l'offre établie par le garage PAUL KROELY AUTOMOBILES de Colmar.

La dépense sera imputée à l'article 2182 du budget 2017.

### d) Informations de la communauté de communes « Pays Rhin-Brisach »

L'élection du Président et des Vice-Présidents s'est déroulée le 2 janvier 2017.

Les commissions thématiques suivantes ont été créées en séance du 16 janvier 2017 :

- Commission des Finances
- Commission « Economie et Numérique »
- Commission « Développement durable, Aménagement, Urbanisme, Habitant et Transports »

- Commission « Assainissement et Travaux »
- Commission « Culture, Sport et Animation »
- Commission « Collecte et Valorisation des Déchets »
- Commission « Petite Enfance, Périscolaire et Solidarité »

e) Divers

Liliane HOMBERT informe le conseil municipal que le projet du conseil municipal des enfants concernera cette année la sensibilisation des habitants sur les déjections canines qui polluent les trottoirs. L'opération s'appelle « Stop crottes ».

Céline BENSEL annonce que les actions menées au profit du Téléthon ont permis de récolter 1 028 €. Par ailleurs, la quête de la Ligue contre le Cancer aura lieu au courant du mois de mars. Les dates seront communiquées dans le Ganz'Info.

La réunion semestrielle au CNPE de Fessenheim aura lieu le 2 mars 2017.

L'audit de l'éclairage public est en cours de réalisation par Vialis, conformément à la décision prise par le conseil municipal le 8 juillet 2016.

La séance est levée à 21h33.

Blodelsheim, le 24 février 2017

Le Maire,



François BERINGER